

CHRISTIAN CHEVALIER

«Les communes ne doivent pas avoir peur du mot "populaire"!»

Christian Chevalier, corapporteur de l'avis du Conseil économique, social et environnemental sur l'éducation populaire adopté en mai 2019, insiste sur sa modernité et préconise sa valorisation dans les politiques publiques.

Pourquoi avoir produit un avis maintenant sur l'éducation populaire ?

Nous nous sommes rendu compte que ce sujet n'avait jamais été traité par le Conseil économique, social et environnemental. Or quand on regarde la composition des membres de la commission «éducation et culture», ils sont tous passés par l'éducation populaire! C'est assez symptomatique. L'éducation populaire est omniprésente sur tous les territoires et dans la vie sociale de notre pays. Si ces structures devaient disparaître, on déplorerait un immense vide en termes d'accompagnement et de lien social, de santé, de culture, d'éducation à la citoyenneté... Malgré tout, elle reste sous les radars, y compris celui des politiques publiques. Avec l'affaire des «gilets jaunes», cet avis s'inscrit dans l'actualité. Finalement, l'éducation populaire montre sa grand modernité, puisqu'elle est bâtie sur de la participation, de la bienveillance, de l'accompagnement et sur une vraie proximité avec les territoires!

Les collectivités en font-elles assez en matière éducative ?

Les collectivités territoriales sont le pivot entre l'Éducation nationale et l'éducation populaire. Elles ont à la fois la responsabilité de faire fonctionner l'école – avec des locaux, des moyens, du personnel en maternelle –, mais aussi de proposer des activités avant et après l'école, à la demande des familles. Là où c'est compliqué, c'est qu'il y a autant d'activités que de collectivités. Selon leurs moyens et

leur orientation politique, elles se sont, ou pas, emparées du sujet. C'était tout l'intérêt de la réforme «Peillon» que de mettre les quatre acteurs que sont les familles, l'éducation populaire, les collectivités et l'Éducation nationale en synergie, à travers un projet éducatif de territoire (PEDT) qui a du sens.



«Si l'éducation populaire devait disparaître, on déplorerait un immense vide en termes de lien social, d'éducation à la citoyenneté, de santé...»

Dans votre avis, vous préconisez justement un plan de relance des PEDT...

Il faut faire exister le PEDT là où il ne vit pas. Ce n'est pas parce que l'on revient à la semaine de quatre jours que le PEDT est mort. Réfléchissons à ce que sont les temps scolaire et péri-éducatif! Le PEDT est un outil de développement du territoire. Il doit être pensé en termes d'offre de qualité. Et c'est aussi un créateur d'emploi.

Il faut que les collectivités territoriales reconnaissent véritablement les associations d'éducation populaire, au-delà des questions financières. Cela peut passer par une délégation territoriale «vie associative et éducation populaire». Les communes ne doivent pas avoir peur du mot «populaire». C'est un terme qui a été mis à distance, or les choses n'existent que si vous les nommez. Sinon, elles tendent à disparaître...●

A LIRE

Réhabiliter l'éducation populaire

C'est la première fois que le Conseil économique, social et environnemental (Cese) se penche sur l'éducation populaire. Invisible, elle joue pourtant un rôle majeur pour contribuer à réconcilier la société. Dans son avis du 28 mai 2019, il préconise d'investir dans les politiques publiques d'éducation populaire, sans oublier de reconnaître et de former les différents acteurs du secteur. Une question brûlante dans le contexte des «gilets jaunes».

«L'éducation populaire, une exigence du XXI^e siècle», avis de Jean-Karl Deschamps et de Christian Chevalier, adopté par le Cese le 28 mai 2019.

A consulter sur: bit.ly/30KXJf

En attendant une réelle évaluation du Plan mercredi

L'avis du conseil d'orientation des politiques jeunesse (COJ) sur le Plan mercredi, adopté en juillet, ne donne guère d'indications sur la mise en place du plan, faute de moyens pour l'évaluer auprès des collectivités. Il incite, en revanche, à renforcer la formation et les parcours professionnels des animateurs, tout en créant des passerelles entre les différentes fonctions éducatives.

«Plan mercredi», avis de la commission «éducation populaire» du COJ, adopté le 9 juillet 2019. A lire sur: bit.ly/224Zowr

SUR LE WEB

Quelles sont les cités éducatives ?

La liste des villes labellisées «Cités éducatives» sera connue prochainement. Les lauréats auront jusqu'au mois de décembre pour élaborer leurs projets, en vue d'une contractualisation qui courra de 2020 à 2022.

A suivre sur: bit.ly/2KLEr4Q



la Gazette.fr

Pour aller plus loin

Temps périscolaires : les communes peu convaincues par le Plan mercredi
www.lagazette.fr/594475

Financement du Plan mercredi : il n'y en aura pas pour tout le monde
www.lagazette.fr/581001